

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du deux avril, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre ACOSTA, Philippe BIALAIS, Prisca CATAN CAVERY, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Emmanuel D'ALMEIDA, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Vanessa LEHEUDRE, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Sylvie MALBRANCKE, Eric PAURON, Guillaume REGNAUT et Maud ROGET.

Secrétaire de séance : Arielle COULON

Ordre du jour :

2024-004 Rénovation énergétique et restructuration de la mairie – demandes de subventions

2024-005 Approbation du compte de gestion 2023

2024-006 Adoption du compte administratif 2023 du budget principal

2024-007 Affectation du résultat 2023

2024-008 Budget primitif 2024 - fixation des taux des impôts locaux

2024-009 Adoption du budget primitif 2024

Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 13 février dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

Vivre ensemble

Monsieur le Maire remercie les familles ayant participé à l'accueil des bébés nés en 2021, 2022 et 2023. Cette manifestation a permis de rassembler une quinzaine de familles au sein de l'école communale ; une carte cadeau a été remise aux participants.

Le 1^{er} avril, la chasse aux œufs de Pâques a rencontré un joli succès, sous le soleil.

Les cartes électorales des nouveaux inscrits (personnes s'étant inscrites à la suite d'un emménagement ou les jeunes de 18 ans inscrits d'office) seront distribuées dans la deuxième quinzaine de mai.

Monsieur le Maire annonce ensuite qu'à la suite de la modernisation du centre de tri Triselec de Lille-Loos, les habitants d'une soixantaine de communes du sud et de l'ouest de la MEL, dont Erquinghem le Sec, vont dorénavant pouvoir recycler tous les plastiques (pots de yaourts, barquettes, films) en les déposant dans leur poubelle au couvercle jaune. La MEL communiquera bientôt en ce sens.

Le reste des communes de la métropole devra attendre la reconstruction du site d'Halluin pour bénéficier de l'extension des consignes de tri.

Monsieur le Maire indique que de nouveaux travaux vont avoir lieu la semaine prochaine au bout de l'allée des Aulnes : les enrobés vont être refaits pour permettre la bonne évacuation de l'eau pluviale. La MEL, en charge de ce chantier, doit en informer les riverains ces jours-ci.

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur le chantier de rénovation énergétique et restructuration de la mairie :

- L'étude de sol a révélé que les fondations de l'agrandissement devront être réalisées sur micro-pieux, ce qui occasionnera un surcoût notable. Un ajustement des demandes de subventions est donc inscrit à l'ordre du jour de cette séance de Conseil municipal.
- Ce mercredi 10 avril, la maîtrise d'œuvre en charge du projet a remis le dossier PRO, dernière étape avant le dépôt du permis de construire et la consultation des entreprises, qui aura lieu durant le mois de juin. Les travaux devraient commencer à l'automne, sous la réserve qu'aucun lot ne soit infructueux.

B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

Urbanisme

2024-009 : DP 059 201 24 B0004, Madame Blanquart, rue de l'Eglise – construction d'une serre tunnel de 172m²

2024-012 : DP 059 201 24 B0003, Monsieur Delporte, rue de l'Eglise – construction d'un abri de terrasse de 10,65m²

C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2024-004 Rénovation énergétique et restructuration de la mairie – demandes de subventions

La présente délibération annule et remplace la délibération 2024-001 de même objet, datée du 13 février 2024.

Suite à la réalisation de l'étude de sol, il s'avère nécessaire de renforcer les fondations de l'agrandissement en utilisant des micropieux. Par conséquent, le coût global de l'opération est modifié, ainsi que le montant des subventions sollicitées.

Monsieur le Maire indique qu'après la Maison du temps libre en 2011, l'école en 2013-2014 et l'église en 2019, la mairie est le dernier bâtiment communal n'ayant pas fait l'objet de travaux de fond au cours des dernières années.

Deux enjeux forts sont rapidement apparus :

Le premier réside en la nécessité de réaliser une rénovation énergétique profonde de la mairie : c'est un bâtiment mal isolé, énergivore avec un chauffage électrique datant d'une trentaine d'années, et qui n'apporte pas de confort aux usagers, en hiver comme en été.

Le second enjeu consiste en la redistribution des locaux. En effet, la grande salle qui sert aux réunions du Conseil municipal, aux mariages et aux réceptions, d'une surface de 28.6 m², est bien trop petite pour l'ensemble de ces fonctions. Un agrandissement s'est par conséquent révélé comme une piste à étudier.

Les objectifs étant fixés, la Municipalité a mandaté un bureau d'études afin de réaliser un bilan énergétique du bâtiment. Elle s'est également assurée des services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour l'accompagner dans ce projet. Une étude de faisabilité a permis à la commune de décider de s'engager dans ce projet de rénovation énergétique et restructuration de la mairie.

La maîtrise d'œuvre sélectionnée s'est attachée à proposer un projet répondant aux attentes de la Municipalité, préservant la façade avant de la mairie, en briques :

Volet énergétique :

- Chauffage via une pompe à chaleur air / eau
- Installation d'une VMC double flux
- Remplacement des menuiseries
- Isolation des murs existants avec de la laine de bois, et des combles avec de la ouate de cellulose
- Mise en place d'un éclairage à LED
- Installation de panneaux photovoltaïques (9.1 kWc – 46 m2)

Le niveau BBC Réno sera atteint, et la consommation d'électricité sera réduite de 76% (étude thermique réalisée sans la prise en compte des panneaux photovoltaïques).

Concernant la **redistribution des locaux**, le projet prévoit :

- Un agrandissement de 30 m2 à l'arrière du bâtiment : ossature bois, isolation des murs en ouate de cellulose, bardage métallique
- Des locaux redistribués et une nouvelle salle du Conseil de 58.8 m2

Ce projet prévoit que **la mairie sera accessible** aux personnes à mobilité réduite, avec notamment la réalisation d'une rampe et d'un palier d'accès.

Le **calendrier prévisionnel des travaux** est le suivant : démarrage en septembre 2024, pour une durée de 8 à 10 mois.

Ces travaux vont occasionner des contraintes aux Erquinghemois :

- Les services de la mairie seront délocalisés dans la Maison du temps libre, la petite salle allant être aménagée à cet effet ;
- L'accès à l'école, située derrière la mairie, se fera par le côté droit du bâtiment qui sera sécurisé par des barrières ; l'exécution de quelques travaux pourra être limitée à certains jours (mercredis ou vacances scolaires).

Le **montant prévisionnel de l'opération** est détaillé comme suit :

Montant prévisionnel de l'opération	en € HT	en €TTC
Travaux	404 525,00	
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, géomètre, étude de sol, diagnostic amiante, détection réseaux, assistance à maîtrise d'ouvrage)	137 655,00	
Assurance et révision des prix	52 589,00	
Total opération	594 769,00	713 722,80

Compte-tenu du montant élevé de l'opération projetée, et au regard du poids qu'elle ferait porter sur le budget communal, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Département du Nord, de l'Etat, de la MEL et de la Région Hauts de France.

Le **plan de financement** est établi avec un cumul de subventions proche de 80%.

L'autofinancement de la commune inclut un recours à l'emprunt.

Au montant final restant à charge de la commune s'ajoutera la TVA.

Plan de financement de l'opération		en €
Département du Nord	ADVB - Aide départementale aux Villages et Bourgs	237 908,00
Etat	DETR - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	121 213,92
MEL	Fonds de concours transition énergétique et bas carbone	74 898,00
Région Hauts de France	FAPL - Fonds d'Appui aux Projets Locaux	41 774,00
Autofinancement		118 975,08
Total financement		594 769,00

Après en avoir délibéré, et en ayant rappelé l'importance de ce projet pour la commune et la nécessité de bénéficier de subventions pour le financer, le Conseil municipal unanime :

- Sollicite une subvention de 237 908,00 € auprès du Département du Nord, au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs ;
- Sollicite une subvention de 121 213,92 € auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- Sollicite une subvention de 74 898,00 € auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal ;
- Sollicite une subvention de 41 774,00 € auprès de la Région Hauts de France, au titre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux des communes de moins de 2000 habitants ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

2024-005 Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire indique que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Monsieur le Maire retrace les éléments budgétaires marquants de l'année 2023 :

Pour les dépenses :

Augmentation de 5,0 % des dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel en progression de 2,4% : + 4 978€
- Forfait communal pour l'Institution Ste Marie de Beaucamps-Ligny pour 3 années scolaires : 6 113€
- Participation à la classe découverte de l'école Ghislain Henniart : 2 700€
- Ecopaturage : 1 920€

Les principales dépenses, regroupées par thématiques, ont été :

- **Bâtiments publics et leur équipement :**
 - Lancement du projet de rénovation énergétique et de restructuration de la mairie : audit énergétique, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, géomètre pour 45 150€
 - Changement du revêtement de sol de l'école : 16 153€
 - Remplacement de la marquise de la Maison du temps libre : 2 124€
 - Alarme école : 3 705€
 - Tables cantine 353€, tables Maison du temps libre 1 326€

- **Fin du projet de vidéoprotection** : 19 103€
- Première année complète du projet de **jardin partagé Marie Védastine** et son bornage : 22 445€
- **Matériels et services techniques** : acquisition du nouveau tracteur communal pour 23 832€, ainsi qu'un taille haie à batterie et une tondeuse pour 3 690€
- L'entretien des équipements : remplacement d'éléments des structures de l'aire de jeux pour 4 723€
- **Espaces verts et fleurissement** : création de massifs route de Fournes, rue de l'Eglise, et aménagement du chemin du Houblon : 5 784€
- **Domaine public** : fin de pose de supports et nouvelles plaques de rues dans le village : 1 485€
- **Ecole** : fournitures scolaires, bus, piscine : 5 625€
- **Maintenance** des équipements de chauffage, contrôles techniques réglementaires et logiciels : 9 118€
- **Fêtes et cérémonies** : 10 420€, comprenant notamment la fête nationale (groupe et feu d'artifice), la fête du village (groupe et structures gonflables), le repas et le colis des aînés, les coquilles et places de ciné pour les jeunes, des conférences et diverses cérémonies

Pour les recettes :

Augmentation des recettes de fonctionnement (+ 4,4 %)

- Augmentation de 12,0% du produit des taxes foncières, due aux nouvelles constructions et à l'augmentation des bases de 7,1% : +23 247€
- Rattrapage de plusieurs années sur la taxe sur l'électricité : +8 929€
- Remboursement de l'assurance (école et portique parking Maison du temps libre) : 5 472€
- Stabilité du revenu des immeubles : location de la Maison du temps libre et loyers de la micro-crèche
- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de :

- **Département du Nord**
 - Solde pour le city stade : 24 500€
 - Sol école : 6 730€
 - Acompte jardin partagé : 10 994€
- **Fonds de concours MEL**
 - City stade : 20 842€
 - Vidéoprotection : 32 869€
 - Acompte jardin partagé : 4 456€
 - Diagnostic thermique : 1 100€
- **FCTVA** : 24 713€

Au global, la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 79 231,63€ en 2023, et présente un déficit d'investissement de 32 692,38€.

Ce déficit d'investissement s'explique par :

- Le volume des investissements réalisés en 2023, certains étant peu ou pas subventionnés ;
- Le décalage entre les dépenses liées aux études et honoraires pour la mairie, et les recettes (subventions) qui seront perçues en 2024 et 2025.

Exercice 2023 – en €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	424 847,81	193 082,59
Recettes	504 079,44	160 390,21
Total opérations	79 231,63	-32 692,38

La capacité de désendettement représente l'encours de la dette sur l'épargne brute.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette était de 131 002,04€.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

En fin d'exercice 2023, l'épargne brute était de $480\,972.76 - 393\,860.83 = 87\,111.93\text{€}$

L'endettement de la commune d'Erquinghem-le-Sec est faible avec une capacité de désendettement de 1,5 an.

- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant les éléments budgétaires de l'année 2023 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier d'Armentières et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

2024-006 Adoption du compte administratif 2023 du budget principal

Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2023 constitue son arrêté officiel des comptes pour l'année 2023.

Ce document retrace les mouvements de recettes et de dépenses réalisés au cours de l'année 2023. Il permet de dégager le résultat repris dans le budget 2024. Il doit être identique au compte de gestion, son pendant établi par le trésorier payeur.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Philippe Bialais, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2023 - BUDGET de la Commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		192 447,17 €	53 532,11 €		53 532,11 €	192 447,17 €
Part affectée à investissement	3 072,11 €				3 072,11 €	0,00 €
Opérations de l'exercice		79 231,63 €	32 692,38 €		32 692,38 €	79 231,63 €
Totaux	3 072,11 €	271 678,80 €	86 224,49 €	0,00 €	89 296,60 €	271 678,80 €
Résultat de clôture		268 606,69 €	86 224,49 €			182 382,20 €
	Besoin de financement		86 224,49 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		23 000,00 €			
	Besoin total de financement		109 224,49 €			

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de ce compte administratif, se retire au moment du vote.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur le compte administratif 2023, l'adopte à l'unanimité des votants.

2024-007 Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2023 ayant été approuvé, il revient au Conseil municipal d'examiner l'affectation des résultats comptables du compte administratif présentée ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		192 447,17 €	53 532,11 €		53 532,11 €	192 447,17 €
Part affectée à investissement	3 072,11 €				3 072,11 €	0,00 €
Opérations de l'exercice		79 231,63 €	32 692,38 €		32 692,38 €	79 231,63 €
Totaux	3 072,11 €	271 678,80 €	86 224,49 €	0,00 €	89 296,60 €	271 678,80 €
Résultat de clôture		268 606,69 €	86 224,49 €			182 382,20 €
	Besoin de financement		86 224,49 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		23 000,00 €			
	Besoin total de financement		109 224,49 €			

Ainsi les 268 606,69 € d'excédent global de fonctionnement sont répartis comme suit pour le budget 2024 :

- 109 224,49€ sont affectés au compte 1068, en recette d'investissement ;
- 159 382,20€ sont affectés au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

La Conseil municipal adopte cette affectation des résultats à l'unanimité.

2024-008 Budget primitif 2024 - fixation des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire expose les principales orientations et projets pour l'année 2024 : il s'agit d'assurer la continuité des services proposés aux Erquinghemois, assurer le fonctionnement de l'école et pérenniser les animations dans le village.

Il ajoute que plusieurs projets d'ampleur inégale sont prévus en 2024 :

- La rénovation énergétique et l'extension de la mairie
- L'aménagement de la Maison du temps libre afin d'accueillir la mairie pendant la durée des travaux
- La pose d'un drain sur le côté de l'église, et la rénovation intérieure du soubassement détérioré
- L'acquisition du fond de jardin de l'ancien presbytère, les frais associés et la pose d'une clôture
- La fin de la phase de création du jardin partagé
- La rénovation de deux terrains de pétanque
- Le renouvellement de l'outillage pour les services techniques

Monsieur le Maire indique que les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes :

- Le prix de l'énergie reste élevé
- L'inflation concerne la plupart des postes de dépenses de la commune
- Les charges de personnel continuent de progresser
- Le coût des logiciels informatiques augmente chaque année
- De nouvelles dépenses à la charge de la commune arrivent à partir de 2024, comme la maintenance du dispositif de vidéo protection pour 6 000€ en 2024
- Les intérêts liés à l'emprunt nécessaire au financement des travaux de la mairie, avec des taux élevés

L'année 2024 va par ailleurs faire l'objet de dépenses de fonctionnement exceptionnelles :

- L'assurance dommage ouvrage pour les travaux de la mairie, estimée à 15 600€
- L'aménagement de la Maison du temps libre pour accueillir la mairie, pour environ 3 000€
- Les frais d'acquisition (frais de notaire) pour l'acquisition du fond de jardin de l'ancien presbytère pour environ 1 600€
- La gestion des archives pour environ 3 200€

Concernant les recettes, Monsieur le Maire indique que le législateur a décidé une augmentation des bases de 3,9% des taux d'imposition en 2024, après les avoir augmentées de 7,1% en 2023. Cette mesure législative permettra de bonifier les recettes communales de près de 9 000€ cette année.

La taxe sur les pylônes électriques moyenne tension va rapporter 1 900€ de plus que l'année dernière.

En plus de ces deux mesures pérennes, une recette exceptionnelle de 10 460€ est attendue en 2024, par le reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

- 7 560€ par la FEAL, suite aux travaux de remplacement des candélabres et d'entretien du réseau des années passées ;
- 2 900€ par la commune d'Escobecques, pour l'achat mutualisé en 2022 d'un tracteur tondeuse et d'un désherbeur thermique.

La progression des recettes et les recettes exceptionnelles attendues en 2024 devraient compenser les dépenses exceptionnelles de l'exercice.

Au regard des bons résultats de l'exercice 2023, la commission Finances a préconisé de maintenir en 2024 les taux des impôts locaux en vigueur, inchangés depuis 2018.

Tout en rappelant aux élus la nécessité de rester vigilants chaque année vis-à-vis de la progression des charges, plus rapide que celle des recettes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, et donc de reconduire les taux en vigueur l'année dernière.

Le maintien des taux d'imposition locale s'applique aux trois taux, qui s'établissent comme suit pour 2024 :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : | 36,06 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : | 41,08 % |
| - Taxe d'habitation des résidences secondaires
et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : | 24,30 % |

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur les taux des impôts locaux, adopte cette proposition à l'unanimité.

2024-009 Adoption du budget primitif 2024

Le compte administratif étant voté, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif communal 2024 avec la reprise des résultats de l'exercice 2023, et conformément au travail mené avec les élus au cours des précédentes semaines.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget communal pour l'année 2024.

Il indique que le projet majeur de l'année va concerner la rénovation énergétique de la mairie, dont le coût global de l'opération s'élève à date à 594 769€ HT, soit 713 722,80€ TTC (les subventions sont attendues à hauteur de 80% du montant HT).

La Municipalité aura recours à l'emprunt, prévu à hauteur de 130 000€ dans le budget communal. Le versement des acomptes de subventions permettra de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie en 2024, mais ce sera nécessaire en 2025.

L'autre investissement marquant pour la commune en 2024 réside en l'acquisition du fond de jardin de l'ancien presbytère (260m²), mitoyen de la parcelle où se trouve la mairie et l'école, pour 39 000€.

Côté fonctionnement, les dépenses continuent de croître (personnel, logiciels informatiques, maintenance des équipements, gestion des archives, intérêts d'emprunts...)

S'y ajoutent des dépenses exceptionnelles en 2024, telles que l'assurance dommage ouvrage pour les travaux de la mairie, estimée à 15 600€, l'aménagement de la Maison du temps libre pour accueillir la mairie pendant les travaux et les frais d'acquisition (frais de notaire) pour l'acquisition du fond de jardin de l'ancien presbytère.

Concernant les recettes, le législateur a décidé une augmentation des bases de 3,9% des taux d'imposition en 2024, après les avoir augmentées de 7,1% en 2023. Cette mesure législative permettra de bonifier les recettes communales de près de 9 000€ cette année.

Le produit de la taxe sur les pylônes électriques moyenne tension augmente de 1 900€.

Et le reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de la FEAL (remplacement des candélabres et entretien des réseaux) et de la commune d'Escobecques (achat mutualisé en 2022 d'un tracteur tondeuse et d'un désherbeur thermique) apportera 10 460€ de recettes cette année.

Par conséquent, le budget primitif est construit pour pouvoir financer les grands projets communaux de l'année 2024 ; son niveau est proche de celui de 2014, ayant permis de réaliser la rénovation et l'extension de l'école communale.

Il permet également de maintenir les services apportés aux Erquinghemois, dans un contexte d'augmentation des charges et de stabilité des recettes.

Monsieur le Maire ajoute que le budget de la commune s'appuie désormais sur la nomenclature comptable M57.

Conformément aux possibilités offertes par cette nomenclature, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024, qui s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	540 526,51€	637 225,20€
Investissement	837 610,00€	837 610,00€

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont prévues de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement en €		
Fournitures et services extérieurs (Chap. 011)	139 730,00	31,1 %
Frais de personnel (Chap. 012)	220 500,00	49,1 %
Atténuation de produits (Chap. 014)	30 126,00	6,7 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chap. 042)	4 540,30	1,0 %
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	48 560,00	10,9 %
Charges financières (Chap. 66)	4 500,00	1,0 %
Charges exceptionnelles (Chap.67)	1 000,00	0,2 %
Sous-total	448 956,30	100 %
Virement à la section d'investissement (Chap. 023)	91 570,21	
Total	540 526,51	

Subventions :

Après étude des demandes de subventions par la commission Finances et l'ensemble des membres du Conseil, les subventions inscrites au budget communal 2024 sont les suivantes :

- ACSE : une subvention sera allouée à l'automne, sur présentation du bilan de l'année 2023-2024
- AEPGH : 1500 photocopies
- Association Chant'Air-Echo : 200€

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

- L'excédent antérieur cumulé
- Les dotations de l'Etat et les impôts locaux
- Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement en €		
Produits d'exploitation (Chap. 70)	50 756,00	10,6 %
<i>Impôts et taxes (Chap. 73)</i>	314 565,00	
- <i>Dont fiscalité locale (Chap. 731)</i>	259 190,00	54,2 %
- <i>Dont fiscalité reversée</i>	55 375,00	11,6 %
Dotations et participations (Chap. 74)	92 522,00	19,4 %
Revenus des immeubles (Chap.75)	20 000,00	4,2 %
Sous-total	477 843,00	100 %
Excédent reporté (Chap. 002)	159 382,20	
Total	637 225,20	

INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- La rénovation énergétique et l'extension de la mairie : frais d'études et honoraires pour 123 000€, et travaux pour 534 000€
- L'aménagement de la Maison du temps libre afin d'accueillir la mairie pendant la durée des travaux : 3 480€
- La pose d'un drain sur le côté de l'église, et la rénovation intérieure du soubassement détérioré : 3 420€
- L'acquisition du fond de jardin de l'ancien presbytère et la pose d'une clôture : 40 820€

- La fin de la phase de création du jardin partagé : 9 465€
- La rénovation de deux terrains de pétanque : 2 500€
- Le renouvellement de l'outillage pour les services techniques : débroussailleuse à batterie, vélo : 3 600€
- L'acquisition d'un écran numérique interactif pour l'école : 3 000€
- L'ajout de mobilier pour le dortoir et la cantine (couchettes hautes, table et chaises) : 2 700€

Dépenses d'investissement en €		
Déficit d'investissement reporté (Chap. 001)	86 224,49	10,3 %
Remboursement emprunts (Chap. 16)	23 000,00	2,7 %
Frais d'études (Chap. 20)	123 000,00	14,7 %
Acquisitions - travaux (Chap. 21)	605 385,51	72,3 %
Total	837 610,00	100 %

Les recettes d'investissement sont assurées par :

- La dotation aux amortissements
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et l'excédent de fonctionnement capitalisé
- Des subventions :
 - o de l'Etat (DETR) pour la mairie : 121 213€
 - o du Département du Nord (ADVB) pour le jardin partagé : 8 105€ et pour la mairie : 237 908€
 - o de la MEL (fonds de concours) pour le jardin partagé : 1 910€ et pour la mairie : 74 898€
 - o de la Région (FAPL) pour la mairie : 41 774€
- Un emprunt

Recettes d'investissement en €		
Dotation aux amortissements (Chap. 040)	3 540,30	0,4 %
Dotations, fonds divers et réserves (Chap. 10)	126 691,49	15,1 %
Subventions (Chap. 13)	485 808,00	58,0 %
Emprunt (Chap. 16)	130 000,00	15,5 %
Virement de la section d'exploitation (Chap. 021)	91 570,21	11,0 %
Total	837 610,00	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, invité à voter le budget primitif communal 2024, l'approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire donne la parole aux élus ayant des informations à apporter à l'assemblée.

Philippe BIALAIS présente le projet de création d'une piste cyclable entre Escobecques et Le Maisnil, sur la RM141b. L'aménagement de cette piste cyclable bidirectionnelle commencera à l'automne 2024 sur le côté droit de la chaussée dans le sens Escobecques – Le Maisnil. Le passage piétons sera signalé en amont par un feu clignotant, et sécurisé avec un terre-plein central favorisant la traversée de la chaussée en deux temps. Une jonction sera réalisée entre le trottoir longeant le parking du stade et le chemin passant derrière le but du terrain de foot, afin de permettre aux piétons d'accéder facilement au passage piétons, vers la voie verte d'Escobecques.

La sortie de la rue de la Gare côté Escobecques sera réduite à une seule voie de façon à éviter que deux véhicules venant d'Erquinghem se positionnent de front pour s'engager sur la RM141b.

Emmanuel D'ALMEIDA rappelle la manifestation sportive et musicale organisée par la commune le dimanche 14 avril, au profit de l'association Toit à Moi. Les élus et les membres de l'association sont mobilisés pour le balisage du parcours, l'installation du matériel et l'encadrement de cette manifestation solidaire.

Plus aucun élu ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

Samedi 13 avril : *Building*, théâtre à Beaucamps-Ligny

Dimanche 14 avril : Course et marche solidaires

Samedi 20 avril : Troc de plantes à Fournes en Weppes

Mercredi 8 mai : Commémoration de la Victoire

Vendredi 31 mai : Belles sorties - *L'abolition des privilèges*

Dimanche 2 juin : Parcours du cœur

Dimanche 9 juin : Elections européennes

Eric PAURON, maire

Arielle COULON, secrétaire de séance